

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 17 janvier 2019, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2019

Présents : Colin SHERIFFS, Jean-Pierre VIALARD, Hélène CASAGRANDE, Pierre BONNET, Philippe SANCHOT, Sébastien BOLZON, Jacques DONNE

Excusés : Sylvie DEBAT,

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

ORDRE DU JOUR : 1) Saisine du Comité Technique du Centre de Gestion
 2) Délibération autorisant le maire à agir – Utilisation de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon
 3) Demande de Subvention DETR pour la Rénovation de la Mairie
 4) Organisation des Vœux du Maire
 5) Question diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis, comme habituellement, à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal **du 5 décembre** est adopté à l'unanimité.

Dans l'attente des informations d'un juriste, M. le Maire demande au Conseil de retirer de l'ordre du jour le point 2. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1) SAISINE DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire explique au Conseil que pour pouvoir mandater le CDG à lancer une consultation mutuelle dans le domaine de la protection sociale complémentaire (Santé et/ou prévoyance), la commune doit d'abord avoir un avis favorable du Comité Technique du CdG et il est donc nécessaire de décider (sans engagement) de la participation de la commune par agent dans le cas où elle souhaiterait mettre ce dispositif en place. Après discussion le Conseil opte de participer à hauteur d'un montant unitaire de 5€ par agent pour le risque santé et le risque prévoyance. Ce chiffre pourrait être revu lors de la mise en place du dispositif mais dans ce cas, cela devrait passer à nouveau devant le Comité Technique. M. le Maire informe le Conseil, que la délibération permettant au CdG de faire la mise en concurrence ne peut pas être prise avant le retour de l'avis du Comité Technique.

2) DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A AGIR – UTILISATION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON

Retiré de l'ordre du jour.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE

Dans la suite logique des travaux de rénovation entrepris en 2017 et 2018, M. le Maire présente au Conseil les devis concernant la rénovation de la mairie (changement de fenêtres par du double vitrage/Mise en place de lumières LED/peinture et rénovation parquet/rénovation plafond). Sachant qu'une partie des travaux sera faite en régie, il demande au Conseil de valider le plan prévisionnel de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De demander une subvention DETR

D'approuver le plan de financement suivant :

DETR (35%) :	5 558.38 € HT
AUTOFINANCEMENT :	10 322.72 € HT
 Cout total de l'opération HT :	 15 881.10 € HT

De mandater M. le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

4) ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

Hélène CASAGRANDE et Pierre BONNET explique au Conseil l'organisation pour les Vœux du Maire. M. le Maire leur informe qu'il préparera un diaporama pour cette occasion.

Le Conseil a également abordé le sujet du vote pour le nom de la salle des fêtes et la solution à prendre en cas d'égalité entre deux noms sur la liste proposée aux habitants. Il a été donc décidé si ce cas se présente de faire un tirage au sort.

5) QUESTION DIVERSES

CAB (Convention Aménagement du Bourg) – ETUDE PREALABLE : M. le Maire informe le Conseil que le relevé topographique a été effectué et que les architectes ont commencé à travailler sur la partie diagnostic.

ARCHIVES : M. le Maire informe le Conseil que la CdG a commencé le tri, classement et élimination des archives de la mairie. M. le Maire rappelle au Conseil que ce travail d'archivage se fait dans le respect du cadre règlementaire et comprend :

la rédaction d'un outil de recherche (inventaire des archives) sous format excel.

la rédaction d'un visa d'élimination qui sera envoyé et visé par les Archives départementales de la Gironde.

Il s'agit d'archives publiques et seul l'Etat/le Préfet et donc par délégation la Directrice des Archives départementales peut autoriser la destruction des archives. La mémoire de la commune sera préservée par la conservation des archives « historiques » de la commune qui sont gardées.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) : M. le Maire rend compte des deux réunions qui ont eu lieu avec l'EPF en présence de Geneviève AIMASSO et Jean Pierre VIALARD. Le dispositif paraît euphorique mais permettrait à la commune d'acquérir des biens « vacants » sur la commune, de les exploiter pendant 5 ans avant d'être dans l'obligation de les acheter au prix acheté au départ par l'EPF. L'EPF permet à la commune d'acquérir des biens sans que la trésorerie de la commune soit mise en danger car elle aura 5 ans pour créer une opération blanche (ex. Remboursement d'emprunt couvert par des loyers). L'EPF peut également aider la commune à chercher des bailleurs, tel Gironde Habitat. Une signature de convention est prévue pour mi-mars mais entretemps, la commune doit prioriser des actions qu'elle souhaite effectuer. Plusieurs hypothèses ont été abordées mais la décision sera prise lors du prochain conseil. Ce dispositif est très important car il peut permettre de remonter la population en baisse à St Laurent et aussi assurer la continuité de l'école.

PANNEAU DE GAZ (Salle des Fêtes) : Le panneau « VANNE ARRET DE GAZ » étant demandé à plusieurs reprises et suite à une déception générale du prestataire actuel, le Conseil demande de regarder le contrat avec le prestataire actuel, afin de savoir si une mise en concurrence sera possible.

FIBRE OPTIQUE : M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré l'entreprise chargée de la mise en place de la FTTH sur la commune. Le baie de brassage qui sera situé devant l'école sera posé normalement entre juin et septembre. La commune pourrait espérer avoir la fibre pour début 2020 si tout se passe bien.

CAHIER DE DOLEANCES : M. le Maire propose de mettre en place le « cahier de doléances ». Le Conseil donne son accord.

CHIEN DANGEREUX : Le Conseil s'inquiète du problème des chiens dangereux en liberté sur la commune. Un rappel sera fait dans un prochain Flash Info.

La séance est levée à 21h.

Signatures :

Colin SHERIFFS

Jean-Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT

Sébastien BOLZON

Hélène CASAGRANDE

Pierre BONNET

Jacques DONNE

Geneviève AIMASSO